

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 2 FÉVRIER

La « question » Canrobert

Le Cabinet invitait la Chambre à décider, en l'honneur du maréchal Canrobert, des funérailles aux frais de l'Etat. La Chambre déférait à ce légitime vœu. Il ne faut pas confondre ces obsèques avec les « obsèques nationales » qui ont honoré la mort de Victor Hugo et du maréchal de Mac-Mahon. Ces funèbres hommages conviaient tout un peuple autour du cercueil d'un poète de génie, d'une des plus immenses gloires littéraires de la France, d'un ardent apôtre de l'humanité, autour du cercueil d'un homme d'Etat ayant rendu d'importants services au pays et d'un vaillant, intègre et irréprochable soldat. Pour le maréchal Canrobert, c'est l'armée qu'on honore dans la personne de son dernier chef suprême. Tel était l'exclusif point de vue auquel se plaçait, avec raison, le gouvernement. Aucune équivoque n'existait et on n'attendait pas de résistances ni d'opposition.

Ces résistances et cette opposition inopinées se sont produites à la Chambre et au Sénat, fondées sur le rôle joué par le défunt au 2 Décembre.

Elles se comprendraient tout naturellement venant d'hommes qui saignent encore du coup d'Etat et dont les fils ont été élevés dans la haine de l'Empire. Nous partageons les mêmes antipathies pour les mêmes motifs. Mais, on a le droit de se demander s'il ne faut pas, cette fois, laisser de côté ces antipathies, si légitimes qu'elles soient, pour ne voir, en Canrobert, que le chef d'armée ayant versé, en toute circonstance, son sang pour la patrie française. Ce sera certainement un sacrifice pour beaucoup de sincères républicains, mais il n'en donnera que plus de prix à la manifestation essentiellement et exclusivement française dont le gouvernement a pris la nécessaire initiative.

Le patriotisme ne serait pas une vertu s'il n'impliquait, s'il n'exigeait le renoncement à tout ce qui n'est pas lui. Barbès faisait des vœux pour l'armée française combattant autour de Sébastopol sous les ordres précisément du maréchal Canrobert. Gambetta appelait à lui les zouaves pontificaux, pour le salut commun de la France.

Et, oubliant le contraste des opinions, les zouaves accouraient à cet appel dans lequel vibraient toutes les voix de la Patrie.

Nous parierions l'un de nos bras que si, par impossible, une monarchie remplaçait la République actuelle, et que le pays fût menacé d'une invasion, socialistes, radicaux, anarchistes même, en dépit de leur sottise glorieuse de sans-patriotisme, courraient, eux aussi, à la frontière, sur les pas d'un Roi, pour débayer le sol natal.

Il nous semble que ces idées auraient dû mettre un terme à des dissidences toujours regrettables en pareil cas, à raison des doutes qu'elles provoquent à l'intérieur et des conséquences qu'on en pourrait tirer à l'étranger. Nous le répétons ; le gouvernement, les Chambres n'amnistient pas un coup d'Etat. Elles célèbrent uniquement le dévouement à la patrie, qui efface tout, parce qu'il est supérieur à tout.

Une giffe diplomatique

Grave incident à Madrid. — L'ambassadeur du Maroc souffleté

Madrid, 31 janvier. — Au moment où il sortait de l'hôtel de Russie, où la mission est descendue, l'ambassadeur du Maroc a reçu un soufflet qui a amené chez lui un saignement de nez.

L'auteur de l'agression est le général Fuentès. Avant de commettre son attentat, le général Fuentès a déjenné à l'hôtel de Russie. Il a dit à un serviteur de l'ambassade : « Dis à ton maître qu'il y a encore en Espagne un homme qui peut venger le général Margallo tué à Melilla, traitreusement. »

Après avoir commis son attentat et quand l'officier de l'escorte voulut l'arrêter, le général Fuentès dit son nom et l'officier de police l'arrêta et le conduisit au poste.

Le conseil suprême de guerre et de marine s'est réuni pour procéder au jugement sommaire du général.

Chambre des Députés

Séance du 1^{er} février 1895

L'ambassade près le Vatican

M. Prudent-Dervillers demande, sur le chapitre 4, la suppression de l'ambassade près le Vatican.

Il estime que cette suppression peut se faire par voie budgétaire, car elle n'implique pas la continuation de rapports de courtoisie avec la papauté.

Il n'y aurait pas nécessairement rupture, mais on aurait ainsi protesté contre le reniement, contre les trahisons de l'esprit républicain. Ce serait une protestation contre l'invasion du cléricisme étranger dans nos affaires intérieures.

M. Prudent-Dervillers rappelle que Pie IX a envoyé des félicitations à nos vainqueurs en 1870. On va reprendre l'argumentation du duc Decazes sur le rôle des missionnaires, mais n'est-ce pas M. Hanotaux qui a dit : « Il est plus facile de déchaîner les moines que de les retenir. »

M. Hanotaux. — C'est pourquoi il faut conserver sur eux une certaine action.

M. Prudent-Dervillers constate que les missionnaires gagnent suffisamment à être protégés par la France pour qu'il soit inutile d'entretenir un ambassadeur à Rome pour s'assurer de leur concours.

Le maintien de l'ambassade est un germe de discorde entre nous et l'Italie. D'ailleurs, Léon XIII, qu'on prétend l'ami de la France, n'a-t-il pas tout récemment approuvé la dépossSESSION de nos missionnaires dans l'Erythrée ?

M. Prudent-Dervillers termine en demandant au gouvernement d'en finir avec la politique de M. Dupuy, qui s'est fait le serviteur de la politique papale.

M. Hanotaux repousse l'amendement. Ce ne sont pas les précédents de M. Decazes qu'il invoquera, ce sont ceux de M. Goblet. La situation n'a pas changé.

M. Goblet constate que son passage au ministère des affaires étrangères aura au moins servi à quelque chose. Fidèle à lui-même, il votera le maintien du crédit.

M. Marcel Habert. — Parce que vous êtes un homme d'Etat.

M. Goblet ajoute qu'il ne verrait pas dans la suppression un premier pas vers la séparation de l'Eglise et de l'Etat, au contraire, puisque pour arriver à supprimer le Concordat, il faut commencer par négocier.

L'abbé Lemire proteste contre la suppression de notre ambassade près du Pape, alors que des nations non catholiques veulent en établir une.

Il rappelle que notre expansion au dehors est due, on l'a dit, à nos soldats, à nos marins et à nos missionnaires. Il évoque le souvenir du cardinal Laviege.

Il ajoute que l'ambassade du Vatican n'a aucune conséquence au point de vue chrétien et c'est pourquoi, respectueux de la liberté de conscience il votera néanmoins le maintien de cette représentation dont le caractère ressort de ce fait qu'elle figure aux affaires étrangères et non pas aux cultes.

L'amendement est repoussé par 348 voix contre 163.

Séance lundi prochain.

AU SÉNAT

Séance du 1^{er} février

Les obsèques du maréchal Canrobert

M. Bardoux dépose son rapport sur le projet de loi relatif aux funérailles du maréchal Canrobert.

M. Delpech déclare être un des 23 sénateurs qui ont signé la protestation contre le projet de funérailles nationales au général Canrobert.

M. Buffet. — Le maréchal.

M. Delpech. — Il n'y en a plus.

M. de L'Angle-Beaumanoir. — Appelez-le sergent-major.

M. Delpech soutient que des funérailles nationales ne peuvent être accordées qu'aux hommes qui ont rendu de grands services à leur pays et qui n'ont pas de tache grave dans leur vie.

Il proteste contre cet hommage rendu au maréchal Canrobert.

M. de Lareinty. — Laissez-le aller !

M. Delpech fait appel aux souvenirs laissés par le duc de Nemours.

L'orateur poursuit son discours au milieu des protestations ; il dit que l'armée est sans enthousiasme pour le maréchal Canrobert.

M. de Lareinty demande la parole.

Le temps est passé où l'armée était composée de mercenaires.

M. de L'Angle-Beaumanoir. — Supposez qu'un jour un général dépose, sur le bureau du Parlement, l'épée avec laquelle il aura sauvé la France ; ce jour-là, mes frères, nous serons unanimes pour lui faire un triomphe.

M. Girault (Cher) dit que le maréchal Canrobert a été en Crimée et en Italie au-dessous de tout.

L'orateur affirme que le maréchal Canrobert a tout sacrifié à la politique et qu'à Metz il a trahi avec Bazaine.

La République ne doit rien que les gémissements à Canrobert.

M. de Lareinty. — Vous êtes un insolent.

M. Tolain vient à son tour déclarer que les républicains qui ont fondé la République ne

peuvent oublier le coup d'Etat. Il ne nie pas la gloire militaire de Canrobert, mais il pense que l'on devait lui laisser dormir son dernier sommeil dans la tranquillité et qu'il n'appartenait pas au gouvernement de la République d'oublier la tare du coup d'Etat.

M. Ribot ramène le Sénat à la question.

Il ne s'agit pas, dit-il, d'oublier le coup d'Etat que tout le monde condamne. Il s'agit d'honorer un vieux soldat qui fut une des gloires de la France.

La France ne peut se montrer vis-à-vis de lui moins généreuse que ne l'est l'Europe entière qui salue en lui un des soldats les plus vaillants de l'armée française.

On vote, et le crédit est adopté par 145 voix contre 49.

INFORMATIONS

Duel parlementaire

MM. Pauliat et Delpech ont été chargés par M. Girault du Cher de demander réparation à M. le baron de Lareinty pour certaines expressions dont celui-ci s'est servi à l'égard de leur ami, hier, à la séance du Sénat.

M. Guesde et le budget des cultes

M. Jules Guesde a déposé un amendement au budget, abolissant le budget des cultes ainsi que le Concordat et les articles organiques, et déclarant biens nationaux les biens dits de mainmorte, meubles et immeubles appartenant aux corporations religieuses, y compris toutes les annexes industrielles et commerciales. Aux termes des divers articles de cet amendement :

« Il est interdit à tout employeur, collectif ou individuel, d'ériger aucune chapelle particulière, d'enrôler ses ouvrières et ouvriers dans aucune société religieuse et de les soumettre à aucune pratique religieuse.

« Les crédits rendus disponibles par la suppression du budget des cultes sont affectés au budget de l'instruction publique pour être employés à élever les traitements des instituteurs et des institutrices des écoles communales et pour procurer aux élèves de ces mêmes écoles des livres, des vêtements et des repas gratuits.

« La propriété ecclésiastique qui a fait retour à la nation sera consacrée exclusivement, capital et intérêts, à la création d'une caisse nationale de retraites pour les vieillards et les invalides du travail. »

Les employés de chemins de fer

Les socialistes viennent de déposer un amendement au budget des finances, invitant le gouvernement à créer une catégorie de prud'hommes spéciale aux ouvriers et employés des chemins de fer, et à imposer aux compagnies de chemins de fer et à réaliser, sur les chemins de l'Etat, un certain nombre de réformes comme : le cautionnement obligatoire des ouvriers et employés majeurs des deux sexes après un an de service au maximum, la réduction de la journée de travail à huit heures, un repos interrompu de trente-six heures par semaine, la suppression des amendes, un congé annuel de quinze jours avec solde entière, un minimum de retraite de 1,200 francs après vingt ans de service, etc.

La naturalisation

L'étranger qui veut obtenir la naturalisation française doit adresser au ministère de la jus-

lice une demande sur papier timbré, y joindre son acte de naissance et un extrait de son casier judiciaire.

Le ministre de la guerre a été informé que, dans certaines villes et même dans les mairies de Paris, on réclame aux jeunes étrangers qui désirent opter nombre de pièces supplémentaires qu'il leur est presque impossible de se procurer dans leur pays.

Ce fait se vérifie particulièrement pour les Alsaciens-Lorrains.

Les préfets sont invités à faire connaître aux municipalités qu'elles aient à se conformer strictement, à l'avenir, aux dispositions de la loi du 22 juillet 1893.

L'état-major de l'armée

Quelques places vacantes dans l'état-major général de l'armée faissent, en ce moment, sans titulaires, divers commandements importants.

Il se pourrait que M. le général Zurlinden désirât inaugurer sa prise de possession du ministère de la guerre par une petite promotion de généraux.

Mais il n'y aura d'autres nominations qu'à la date du 15 mars, quand les crédits votés pour l'expédition de Madagascar commenceront à prendre à leur charge la solde des troupes destinées à cette expédition.

La barbe dans l'armée

Le général de Saint-Mars, commandant en chef le 42^e corps d'armée, ayant appris que dans certains corps le port de toute la barbe était obligatoire, vient de déclarer que cette mesure est excessive et contraire à l'esprit du règlement. Il veut que l'on se conforme aux prescriptions du service intérieur, claires et sans ambiguïté : « Les officiers, les sous-officiers, les caporaux et les soldats portent à leur gré la moustache et la mouche ou la barbe entière, celle-ci assez courte pour ne pas masquer les écussons du collet. Le port des favoris seul est interdit ».

Pour les blessés

Le conseil central de la Société française de secours aux blessés militaires, que préside M. le général duc d'Aumale, vient de voter, en vue des blessés de l'expédition de Madagascar, une première somme de 23,000 francs.

Terrible accident sur la glace

Un terrible accident est survenu près de Thoisy (Ain). Deux professeurs du collège diocésain de Thoisy patinaient sur une vaste étendue glacée couverte par les eaux de la Saône, lorsque, près du hameau de Chaley, la glace se rompit sous les pieds de l'un d'eux, l'abbé Melin.

L'abbé Cordenod, qui l'accompagnait, impuissant à le retirer de l'eau et affolé, courut chercher des secours au hameau, mais lorsqu'on put retirer le malheureux professeur, il était mort.

A Madagascar

Le *Petit Parisien* publie une lettre de son correspondant de Tamatave qui peint l'état sanitaire de la petite troupe de marsouins occupant cette ville sous les couleurs les plus plus sombres. A l'entendre, plusieurs soldats seraient morts à la suite d'accès de fièvre et des 450 hommes qui forment la garnison, 450 seraient à l'infirmerie.

BULLETIN FINANCIER

1^{er} février 1895.

La liquidation des rentes s'est passée dans les conditions les plus normales. Compensé à 102.60, le 3 0/0 a supporté un report de 22 à 23 centimes qui n'est ni cher, ni bon marché, et ne nous offre aucun élément nouveau d'appréciation.

Les fonds internationaux ont présenté quelque nuance de faiblesse motivée par un peu de lourdeur des places de Londres et de Vienne.

Nos grands chemins continuent à attirer les demandes du comptant et cela nous paraît fort raisonnable.

Quant aux sociétés de crédit, on s'en est peu occupé; elles paraissent hésitantes à lancer quelques affaires et de son côté le public paraît hésitant à acheter leurs titres, tant qu'elles ne se décideront pas à faire preuve d'activité.

En résumé, la Bourse d'aujourd'hui aurait été peu intéressante sans la nouvelle hausse du Suez qui a carrément franchi le cours de 3,100 pour finir à 3,110; cours qui laisse encore une marge considérable de hausse à ceux qui sans délai achèteront de cette valeur qui est pour nous le joyau de toutes nos valeurs françaises.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 2 Février

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre
Hier soir, à 5 h.		au-dessous 5°
Ce matin, à 8 h.		au-dessous 10°
Midi,	758 m/m	au-dessous 8°
Hausse,	n m/m	
Baisse,	1 m/m	
Température minima de la nuit		au-dessous 11°

VOTES DE NOS DÉPUTÉS

Séance du 31 janvier

Scrutin sur le projet de loi tendant à ouvrir un crédit de 20,000 fr. pour les obsèques du maréchal Canrobert.

Pour, 275 voix; contre, 151.

Tous les députés de Maine-et-Loire ont voté pour.

VILLE DE SAUMUR

Avis. — Le Maire de la ville de Saumur informe le public que la réadjudication de la ferme des droits de place, fixée au 4 février

1895, n'aura pas lieu, la première adjudication devant sortir son plein et entier effet.

Saumur, le 1^{er} février 1895.

Le Maire, D^r PÉRON.

Le grand hiver

Anrions-nous une réédition des grands hivers de 1879-80 et 1890-91?

Tout porte à le croire, car le froid est général, et le baromètre se tient toujours à des hauteurs inquiétantes, malgré la brume qui nous enveloppe.

Ce matin, le thermomètre était descendu à 11^e degrés au-dessous de zéro.

A midi, le soleil se montre timidement; mais le vent souffle, très-vif, du nord-est.

La Loire est chargée de larges glaçons, que plusieurs jours encore de ce froid pourraient bien faire souder ensemble comme cela existe déjà en France dans certaines rivières.

Tirage au sort de la classe 1894

CANTON DE SAUMUR (SUD)

Louis Derouet, de Dampierre, n^o 1. — Gustave Rançon, de Saumur, 2. — Louis Gâteau, de Varrains, 3. — Pierre Beuillé, de Distré, 4. — Louis Nézan, de Rou, 5. — Paul Provôt, de Saumur, 6. — Ernest Lepage, de Saumur, 7. — Emile Artif, de Saint-Florent, 8. — Alexandre Hamel, de Saumur, 9. — Ambroise Risio, de Turquant, 10.

Charles Gauthier, de Saumur, 11. — Jean Audineau, de Distré, 12. — Delphin Beaufils, de Montsoreau, 13. — Eugène Pé, de Verrie, 14. — Charles Renault, de Distré, 15. — Eugène Berry, de Saumur, 16. — Gaston Paul, de Saumur, 17. — Maurice Tognette, de Saumur, 19. — Eugène Pasquier, de Chacé, 16. — Gustave Lair, de Saumur, 20.

Alexandre Vallée, de Saumur, 21. — Amédée Maréchal, de Bagneux, 22. — Théodore Guéritault, de Souzay, 23. — Georges Vocol, de Bagneux, 24. — Gaston Bacreau, de Saint-Florent, 25. — Raymond Hoguet, de Fontevault, 26. — Victor Deruet, de Saumur, 27. — Camille Servat, de Saumur, 28. — Charles Besnard, de Fontevault, 29. — Georges Coutard, de Dampierre, 30.

François Moinard, de Dampierre, 31. — Octave Gogain, de Saumur, 32. — Louis Cesteau, de Parnay, 33. — Louis Allary, de Saumur, 34. — Henri Ferbu, de Saumur, 35. — Pierre Thibeau, de Saumur, 36. — Louis Bidon, de Fontevault, 37. — Ernest Geindrey, de Saumur, 38. — Eugène Freulon, de Saumur, 39. — Eugène Bigot, de Verrie, 40.

Noël Hirlain, de Saumur, 41. — Daniel Augereau, de Saumur, 42. — René Chasles, de Distré, 43. — Jean Boivin, de Verrie, 44. — François Guider, de Fontevault, 45. — Raymond Lefrère, de Saumur, 46. — Charles Salmon, de Saumur, 47. — Jules Beauvais,

de Saint-Florent, 48. — François Lochu, de Saint-Florent, 49. — Georges Peincourt, de Fontevault, 50.

Auguste Foucher, de Saumur, 51. — Emile Richard, de Saint-Florent, 52. — Bailou de la Brusse, de Rou, 53. — Louis Genevais, de Souzay, 54. — Florent Lidoit, de Bagneux, 55. — Henri Couzinot, de Saumur, 56. — Auguste Forgeroux, de Rou, 57. — Ernest Beauplet, de Chacé, 58. — Alexandre Gautier, de Saumur, 59. — Louis Brasseur, de Bagneux, 60.

Alfred Delaunay, de Bagneux, 61. — Jean Hirou, de Fontevault, 62. — Eugène Bessonneau, de Saumur, 63. — Abel Bourzé, de Saumur, 64. — Charles Balzeau, de Saumur, 65. — Joseph Babin, de Distré, 66. — Louis Desbois, de Rou, 67. — Pierre Brisset, de Saumur, 68. — Emile Bureau, de Fontevault, 69. — Auguste Chevet, de Distré, 70.

Henri Coqueret, de Souzay, 71. — Jean Bouvet, d'Artannes, 72. — Eugène Duhamel, de Saumur, 73. — Jules Grellepois, de Saumur, 74. — Félix Bourdilleau, de Saumur, 75. — Louis Peltier, de Bagneux, 77. — Eugène Fresneau, de Saumur, 78. — Adrien Daviau, de Saumur, 79. — Eugène Maurat, de Saumur, 80.

Abel Alzon, de Fontevault, 81. — Henri Rochereau, de Montsoreau, 82. — Emile Roullier, de Saumur, 83. — Emile Lansade, de Saumur, 84. — Frédéric Michelet, de Saumur, 85. — Fernand Ballet, de Varrains, 86. — Arthur Renaume, de Saumur, 87. — Camille Aubin, de Varrains, 88. — Alphonse Fuisseiller, de Saumur, 89. — Ernest Migot, de Saumur, 90.

Henri Leveau, de Saumur, 91. — Louis Guéneau, de Saint-Florent, 92. — Charles Dron, de Saumur, 93. — Henri Taquet, de Bagneux, 94. — Pierre Cuillerier, de Saumur, 95. — Louis Bellouin, de Varrains, 96. — Joseph Goubard, de Rou, 97. — Auguste Foltzenlogel, de Fontevault, 98. — Stéphane Clergeau, de Fontevault, 99. — Lucien Porcheron, de Saumur, 100.

Ernest Guérineau, de Souzay, 101. — Marcel Gendron, de Turquant, 102. — Paul Rigolage, de Saumur, 103. — Charles Beillard, de Saumur, 104. — Charles Cocuau, de Saumur, 105. — Victor Favreau, de Saumur, 106. — Georges Cormier, de Saumur, 107. — Henri Hallouin, de Bagneux, 108. — Louis Sébille, de Rou, 109. — Edouard Nepveu, de Bagneux, 110.

Louis Charrier, de Varrains, 111. — Frédéric Porcher, de Fontevault, 112. — Henri Chédevergne, de Saumur, 113. — Léopold Breton, de Saumur, 114. — Louis Bouvier, de Bagneux, 115. — Alfred Baronnet, de Saumur, 116. — Gabriel Côme, de Turquant, 117. — Prosper David, de Turquant, 118. — Jules Bencherie, de Saumur, 119. — Georges Hervé, de Parnay, 120.

AU MOULIN

Encore deux détails qui me reviennent à la cervelle, et je termine ma description.

Dans l'angle droit de la « soute aux moutures », presque au ras de la « gisante » (1), descend l'auge qui *paît* les meules, c'est à dire les alimente de grain. Or, le millier de rats d'eau infestant cette cave parcourt incessamment le tuyau de l'auge pour y braconner le blé. Des chasses étranges et clandestines s'effectuèrent dont on nous servit trois fois le produit, la chair de ces amphibiens mariant, suivant Tranquille, le fumet circonspect du lapin de garenne à l'onctueuse tendreté de la poularde Bressane. En l'absence de Périne envolée au marché d'Avallon et qui eut évidemment prohibé le carnage, les garçons du moulin organisèrent d'inexorables battues de la façon suivante :

L'ouverture de la trémie hermétiquement bouchée au moyen de planches fixées par de grosses pierres, on attachait solidement à l'ori-

lice de l'auge un sac défilant la dent. Puis, armés de triques énormes, François et Hamon, plus particulièrement friands de ce gibier, cognaient sans relâche le conduit de l'auge. Eperluis, meurtris, les rats prisonniers se tapissaient dans le treillis et s'y pelotonnaient. Quand on n'entendait plus aucun grattement, aucun trotinement, que l'immobilité de la toile accusait un tassement définitif, l'un des chasseurs liait deux pouces au-dessous de l'orifice, la gueule du sac, le détachait du tuyau et le poussait du pied au centre de l'aire. Alors les triques s'abattaient implacables jusqu'à ce que les cris pointus des victimes et leurs convulsions eussent cessé, quand le sang teignait le chanvre et le gourdin. Le silence et l'immobilité obtenus, on extrayait les cadavres et Blanchette, non moins insensible que nos veneurs en cave, confectionnait pour le dîner de midi une gibelote dont la recette est intercalée sûrement dans la « Cuisinière bourgeoise » du Paradis. On absorbait tout chair et os, afin que la patronne ne soupçonnât point cette lippée sauvage dissimulée — lorsqu'elle s'informait par hasard du menu — sous le pseudonyme innocent de « lapin sauté ».

Moi, je le confesse humblement, je m'en

farçais jusqu'au gosier; et miss Clair, si retenue sur sa bouche, tomba relativement « à fourchette raccourcie » sur la venaison frelatée. Par malheur, Hamon, incompetent en matière de discrétion et incapable de jamais reculer devant la perpétration d'une grosse farce, quelles qu'en fussent les suites, passa sous les yeux de l'Irlandaise, le dîner fini, les têtes encore saignantes des rats. Mon institutrice y gagna une fabuleuse indigestion. Hamon se vit expulser le jour même par M^{me} Boyer, sourde aux ferventes supplications de miss Clair qui, dorénavant, engloba dans son exécution du « murin » anathématisé, les plus savoureux rongeurs de structure analogue, le lièvre et le lapin.

Le bateau! ce bateau bonhomme, lent, féal, insubmersible, silencieux, ce « traineau du rêve » dans lequel on respirait le nonchaloir, le bien-être, la sécurité, ah! je lui dois une expresse mention. Pourrais-je l'oublier, quand je songe aux promenades du soir sur la Mirette où, le front nu rejeté en arrière, les yeux ancrés au firmament comme pour en crocheter les mondes, Baptiste plongeait de minute en minute ses rames dans l'eau plus sourde

qu'une ouate; que nous humions, sous les étoiles, les bouffées intermittentes de l'air apesanti qui nous semblaient un chatouillement de duvets impalpables, l'haleine amère des vergnes, l'effluve vaseuse des plantes aquatiques, le relent chocolaté des alluvions; que moi-même, « gamine », je sentais mes paupières se mouiller de je ne sais quelle joie, je ne sais quelle extase intraduisibles, mon cœur alternativement taqueter et se pétrifier, ainsi qu'une « batteuse » soudainement débrayée, ma poitrine se comprimer et se dilater, ma bouche s'ouvrir pour émettre des paroles inconnues, et se fermer mes lèvres avides d'embrasser je ne sais quoi, je ne sais qui; mes doigts s'écartent et se serrent pour étreindre des choses et des êtres indéterminés; et que pliée en deux, la tête dans ses mains, le corps tremblotant — au retour, l'émotion disparue, je l'appelais la « Grande saule-pleureur! » — Miss Clair murmurait dans l'écho d'un sanglot la divine chanson anglaise *Home, sweet Home!*

— Assez! criait durement Baptiste pourfendant subitement la Mirette de ses avirons — on eût dit qu'il la perçait de deux épées — assez! retournons à la raison, au travail. On deviendra fou à ce métier là!

(A suivre.)

Victor Ferrand, de Saumur, 121. — Henri Mercier, de Saumur, 122. — Jean Griyault, de Saumur, 123. — Jean-Baptiste Aujoïn, de Saint-Florent, 124. — Alexandre Robineau, de Chacé, 125. — Jean Piau, de Rou, 126. — Raoul Gerbault, de Saumur, 127. — Auguste Leguë, de Saumur, 128. — Henri Chevillon, de Bagneux, 129. — Désiré Lemoine, de Saint-Florent, 130.

Fernand Bidault, de Saumur, 131. — Jules Dernet, de Saumur, 132. — Louis Dovy, de Parnay, 133. — Alexandre Grégoire, de Saumur, 134. — Louis Pellier, de Saint-Florent, 135. — Jacques Bouin, de Fontevault, 136. — Julien Feuillet, de Fontevault, 137. — Auguste Chevalier, de Saumur, 138. — Clément Gallé, de Montsoreau, 139. — Albert Courant, de Saumur, 140.

Michel Audoin, de St-Florent, 141. — Alfred Pichard, de Saumur, 142. — Jean Bonnenfant, de Saumur, 143. — Louis Joyau, de Varrains, 144. — Georges Terrien, de Saumur, 145. — Eugène Robin, de Saumur, 146. — Auguste Robin, de Saint-Florent, 147. — Eugène Beaumont, de Saumur, 148. — Daniel Précop, de Saumur, 149. — Amand Gasnault, de Souzay, 150.

Félix Rambert, de Saumur, 151. — Louis Langlois, de Saumur, 152. — Albert Courtet, de Saumur, 153. — Edmond Beaugé, de Saint-Florent, 154. — Auguste Patée, de Bagneux, 155. — Jean Ploquin, de Saumur, 156. — Jean Coutanceau, de Distré, 157.

Les petits oiseaux

Nous lisons dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« On nous signale que dans certains cantons du Saumurois, divers agriculteurs, sous prétexte de capturer des alouettes en temps de neige, viennent encore de détruire des milliers de pinsons, de chardonnerets, d'oiseaux inoffensifs ou utiles.

» Si l'on persiste à tolérer exceptionnellement dans ces cantons l'usage des collets à crin, il devrait tout au moins être rigoureusement interdit d'appâter avec d'autres semences que le blé.

» Les Chambres ont voté récemment une loi de protection pour les petits oiseaux dont le nombre décroît tous les jours ; l'administration a le devoir de faire poursuivre les délinquants, et les tribunaux celui de sévir ; la gendarmerie devra s'assurer de la nature des appâts employés.

» La loi est formelle : — Toute destruction, tout colportage d'oiseaux inférieurs à la caille et l'alouette sont rigoureusement interdits.

» Il est inadmissible que l'administration tolère plus longtemps une routine que son ancienneté ne saurait excuser et qui est en contradiction absolue avec la loi. D'ailleurs les agriculteurs éclairés et intelligents qui se rendent compte des services incalculables rendus par les oiseaux insectivores applaudiront à tout acte administratif de nature à les protéger. »

Chambre de commerce d'Angers

L'installation des membres nouvellement élus de la Chambre de commerce, MM. Max Richard, Genest et Girard-Bouvet, a eu lieu jeudi. M. Boulanger, vice-président du Conseil de préfecture, remplaçant M. le Préfet, retenu à Paris aux obsèques d'un ami, a rappelé le concours dévoué apporté par les Chambres de commerce au gouvernement et les services qu'elles rendent au commerce et à l'industrie. Puis, sous sa présidence, il a été procédé à l'élection du bureau de la Chambre pour l'année 1895.

M. Max Richard a été réélu président, M. Prieur, vice-président, et M. Georges Cormeray, secrétaire-trésorier.

La Chambre a écouté ensuite diverses communications d'une importance secondaire, puis elle a décidé de compléter par l'adjonction d'un nouveau membre, M. Girard-Bouvet, la commission chargée d'examiner la demande de la Chambre consultative de Saumur tendant à être transformée en Chambre de commerce.

Cette commission, qui se compose de MM.

Max Richard, Prieur, Cormeray et Girard-Bouvet, doit se réunir lundi prochain pour commencer l'étude de cette question.

Le vaccin du croup

M. le président du syndicat de la pharmacie de Maine-et-Loire nous communique l'information suivante :

Le serum antidiphthérique de l'Institut Pasteur sera délivré aux pharmaciens et droguistes à partir du 10 février prochain. Toutes les demandes devront être adressées au *Service du Serum antidiphthérique, 18, rue Dutot*, et les signataires de ces demandes sont priés d'indiquer leur qualité, l'Institut Pasteur ne pouvant, conformément à la loi, délivrer le serum au public. C'est exclusivement aux pharmaciens que devront s'adresser le public et les médecins.

Le serum nécessaire aux indigents sera distribué gratuitement : à Paris, par les soins de l'assistance publique, et en province par l'intermédiaire des services d'assistance, conformément aux règlements élaborés par l'administration et le comité consultatif de l'hygiène publique de France.

Pour Madagascar

Nous apprenons que notre compatriote le colonel Oudry, enfant de Durtal, commandant le 2^e régiment étranger, est appelé à faire partie de l'expédition de Madagascar.

Nous ne doutons pas, étant donné les brillantes qualités militaires de notre compatriote, qu'il ne revienne avec les étoiles de général.

Nécrologie

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« Nous avons la douleur d'apprendre la mort du R. P. Jean de Kersabiec, de la Compagnie de Jésus, décédé à la résidence d'Angers, le 24 janvier, dans sa soixantième année et dans la quarante-troisième année de sa vie religieuse.

» Ses obsèques ont eu lieu lundi, en l'église Notre-Dame, sa paroisse natale.

» Le P. de Kersabiec s'est usé prématurément dans l'exercice d'une œuvre de jeunes étudiants à laquelle il s'était voué tout entier. »

Le P. de Kersabiec était le frère de M^{me} la comtesse de la Salle d'Echeuilley, qui habite la commune des Verchers, et par conséquent l'oncle de M. le comte de Geoffra, le sympathique secrétaire du syndicat d'Anjou.

Un détail sur le Père Bon de Montreuil-Bellay :

« Le R. P. Bon, missionnaire apostolique, est mort le 10 décembre à Kében, dans la province de Thanh-Hoa. Débarqué en Cochinchine en 1860, le P. Bon vint au Tonkin à pied à travers tout l'Annam. »

Dépôt de Remonte d'Angers

Le Comité dudit Dépôt se réunira :

A Angers, au Dépôt, les mardis 12 et 19 février, à 8 h. 1/2 du matin ;

A Saumur, le mercredi 13 février, à 1 heure du soir ;

A Doué-la-Fontaine, le mardi 19 février, à 2 heures 3/4 du soir.

A titre de renseignements pour MM. les électeurs, Longué et Doué-la-Fontaine seront visités pendant le mois de mars.

L'Exposition de 1895 à Angers

Extrait de la liste des exposants (Suite)

M. Chouteau, instituteur aux Tuffeaux : Cahiers, travaux scolaires.

M^{me} Chouteau, institutrice aux Tuffeaux : Cahiers, travaux scolaires.

M. Chauviré, instituteur à Vilhiers : Cahiers, travaux manuels.

M. A. Laiyet, instituteur à Ambillou : Cahiers, musée.

M^{me} Grosbois, institutrice aux Ulmes : Travaux scolaires. (A suivre.)

L'examen des demandes d'admission à l'Exposition industrielle, parvenues au Commissariat général, fait connaître que les surfaces à occuper par 561 exposants, s'élèvent à :

Surfaces demandées dans les galeries horizontales : 2,110 mètres carrés.

Surfaces demandées dans les galeries murales : 694 mètres carrés.

Surfaces en plein air : 480 mètres.

ANGERS

Morts de froid

Mercredi dernier, vers midi un quart, le sieur Alexandre Auffray, cocher de fiacre, rue Eblé, 75, est tombé inanimé boulevard Moirin. Il a été presque aussitôt relevé par M. Audouin, débitant de tabac, qui s'est empressé de le transporter dans une maison voisine.

Le malheureux cocher était mort, et M. le docteur Larivière, qu'on était allé prévenir en toute hâte, déclara qu'il avait succombé à une congestion occasionnée par le froid.

— Jeudi matin, vers six heures, on a trouvé, chemin de Saint-Léonard, le cadavre du nommé Georges Grégoire, âgé de 42 ans, chiffonnier, butte du Pré-Pigeon. Cet homme était la veille en état d'ivresse et, selon toute vraisemblance, il a succombé à une congestion produite par l'alcool et le froid.

Conduite à Tours

Les gendarmes d'Angers ont conduit jeudi, à Tours, le nommé Henry, soldat au 135^e régiment d'infanterie, accusé de vol au préjudice d'un de ses camarades.

Il comparaitra prochainement devant le Conseil de guerre.

POITIERS

Le 9^e corps à Madagascar

La concentration des troupes du 9^e corps qui doivent prendre part à l'expédition de Madagascar a commencé hier, vendredi.

Mercredi sont arrivés les volontaires du 114^e de ligne.

Jeudi sont arrivés les détachements des 32^e et 66^e régiments d'infanterie, en garnison à Tours, par le train de 4 h. 11 du soir ; puis ceux des 77^e de Cholet et 135^e d'Angers, par le train de 5 h. 22.

Le 32^e fournit 47 hommes ; les 114^e, 66^e, 77^e et 135^e chacun 21 hommes.

Tous ces troupiers sont casernés à Rivaud dans le logement laissé libre par la compagnie du 125^e qui est détachée aux Dunes jusqu'à nouvel ordre.

Mort en wagon

Un triste accident s'est produit hier matin dans le train de Vendée, arrivant à Nantes à 41 heures 53.

Un cultivateur de la Chapelle-Heulin, M. Pellerin, qui venait à la foire de Nantes et avait pris le train à la Haye-Fouassière, est tombé subitement malade dans le wagon.

On tira sur la sonnette d'alarme, le train s'arrêta, mais, le cas connu, les employés donnèrent aussitôt le signal du départ.

En arrivant à Nantes, le malheureux était mort.

Etant en retard, il avait couru beaucoup, paraît-il, pour arriver à la Gare à l'heure du train. Dans le wagon, il a été saisi par le froid, et une congestion s'est déterminée.

ON NE VIEILLIT PLUS

Soixante-deux hivers sur ma tête ont passé, Mais je ne sens en moi rien encore de glacé. La rose et le lis pur brillent sur mon visage : Au savon du Congo je dois cet avantage.

Blanche Bonnard, au parfumeur Victor Vaissier.

Le Magasin de la BRODEUSE prévient ses jeunes clientes que le tirage du joli Bébé parlant est fixé au jeudi 14 février, à 3 heures.

C'est M^{lle} Chauveau, fille du maître armurier de l'Ecole de cavalerie, que le sort a favorisé à la Loterie du 15 août dernier.

Quelle sera l'heureuse gagnante du 14 février?...

CONCERT

Donné par les Elèves du Collège et de l'Ecole Industrielle le dimanche 3 février, à deux heures, avec le concours de M. BUTEAU, du Vaudeville, ancien élève du Collège.

1^{re} PARTIE

Loïn du Pays, ouverture. — Rappelle-toi, mélodie. — La Marseillaise des Infirmes. — Lucie, fantaisie pour violon. — Chansonnettes comiques. — Le Lac, méditation poétique.

Les Deux Chanteurs sans place

Bouffonnerie musicale d'Hervé.

2^e PARTIE

Duo pour deux violons. — L'Enfant, mélodie. — Cours d'Histoire de France. — Chansonnette comique. — Do, ré, mi, fa, sol, monologue. — L'examen de médecine opératoire.

L'Affaire de la rue de Lourcine

Comédie en un acte, d'Eugène Labiche. Prix des places : 50 centimes.

Le piano sera tenu par M. Meyer, professeur de l'Etablissement

Théâtre de Saumur

Bureaux, 8 h. 1/2 — Rideau, 8 h. 1/2
Direction A. GIRAUD

Lundi 4 février 1895

La Fille de Madame Angot

Opéra-comique en 3 actes.

De MM. Clairville, Siraudin et Koning, musique de Ch. Lecocq.

On passait à Bordeaux l'examen des aspirants capitaines au long cours.

— Que feriez-vous, demande le professeur au candidat, que feriez-vous à votre mat de perroquet si, en pleine mer, il arrivait un grain ?

— Monsieur, je ferais manger le grain au perroquet.

RUPESTRIS DU LOT

M. BROCHARD, propriétaire au Domaine de l'Etang de Martigné-Briand, offre à MM. les Propriétaires, Viticulteurs et Pépiniéristes :

1^o De belles boutures racinées du Rupestris phénomène du Lot, dit Sijas ou MONTICOLA, de grosseur greffable minimum de 5 millimètres 1/2 et au-dessus, à 65 fr. le mille.

2^o Des boutures racinées du même cépage, de 5 millimètres et au-dessous, pour planter à destination, soit pour faire des pieds-mères, ou greffer l'année suivante, à 45 fr. le mille.

3^o Des boutures de même espèce, de 40 centimètres de longueur, grosseur de 3 à 5 millimètres au petit bout, pour pépinières, à 15 fr. le mille.

Ces plants et boutures proviennent des pieds-mères que M. BROCHARD cultive en sa propriété et avec lesquels il a fait toutes ses plantations qui sont magnifiques.

Ce cépage, comme on le sait, est recommandé par les grands maîtres de la science viticole pour tous les terrains et notamment les plus calcaires, comme chez M. Sijas, à Montpellier, où il est très vigoureux, ayant 48 ans de plantation et 16 ans de greffe dans un terrain contenant 71 0/0 de calcaire analysé au au calcinètre Bernard.

M. BROCHARD s'offre également, à tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance, à faire l'analyse de leurs terrains, à titre gracieux.

55 ANNÉES DE SUCCÈS
GRAND PRIX EXPOSITION UNIVERSELLE LYON 1894
2 MED. D'OR EXPOSIT. UNIVERSELLE ANVERS 1894, etc.
Alcool de MENTHE de **RICQLÈS**
(Le seul Alcool de Menthe véritable)
Contre les Indigestions, Maux d'estomac, de nerfs, de cœur, de tête et contre Grippe et Refroidissements. — EXIGER LE NOM DE RICQLÈS.

M. Léon FRESCO, Chirurgien-Dentiste,
N^o 1, rue Beaurepaire, Saumur.

Consultations du 1^{er} au 15 de chaque mois.

Nouvelle application du plombage Bayard aux dents les plus cariées, garantissant la mastication indéfiniment.

Prix : 3 francs, soins compris

EXTRACTION DE DENTS GRATIS

Le Gérant, L. DELAUNAY.

Etudes de M^e LECOY, avoué à Saumur, rue Pavée, n° 1.
Et de M^e LE BARON, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

A VENDRE

Sur conversion de saisie immobilière,

En un seul lot

En l'étude et par le ministère de M^e LE BARON, notaire à Saumur, commis à cet effet,

UNE MAISON

Avec Cour, Caves

JARDIN et DÉPENDANCES
Sise à Chacé.

L'ADJUDICATION aura lieu le Samedi 23 février 1893, à trois heures du soir.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête, par le Tribunal civil de Saumur, le dix-sept janvier mil huit cent quatre-vingt-quinze, prononçant la conversion en vente aux enchères de la saisie pratiquée par M. Charbonneau, ci après nommé, qualifié et domicilié, sur les époux Besson-Clavier, ci après nommés, qualifiés et domiciliés, suivant procès-verbal de Me Mullon, huissier à Saumur, en date du trente-un décembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré, visé, dénoncé et transcrit avec l'exploit de sa dénonciation au bureau des hypothèques de Saumur, le dix janvier mil huit cent quatre-vingt-quinze, volume 52, numéros 18 et 19;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

M. Etienne-Louis-Adolphe-Emile Charbonneau, propriétaire, demeurant à Saumur, rue de Bordeaux, numéro 43;

Ayant pour avoué constitué M^e HENRY LECOY, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Pavée, n° 1;

En présence ou eux dûment appelés de :

1. M. Jean Besson, ancien forgeron, demeurant à Chacé, tant en son nom personnel que pour autoriser et assister la dame son épouse, ci-après nommée;

2. Et de Madame Augustine Clavier, épouse dudit M. Besson, avec lequel elle demeure à Chacé,
Parties saisies,

Ayant pour avoué constitué Me BOUTILLIER SAINT-ANDRÉ, exerçant près ledit Tribunal de Saumur, demeurant dite ville, rue du Temple, n° 7;

Il sera, le samedi vingt-trois février mil huit cent quatre-vingt-quinze, à trois heures du soir, en l'étude et par le ministère de M^e LE BARON, notaire à Saumur, rue d'Orléans, numéro 72, commis à cet effet par le jugement sus-déclaré, procédé à la vente aux enchères publiques en un seul lot, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, des immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

Une maison, située à Chacé, grande rue, composée de deux chambres au rez-de-chaussée, deux pièces au premier étage, grenier au-dessus; chambre servant anciennement de boulangerie, écurie avec grenier au-dessus; porche et grenier dessus; petite cour, jardin clos de murs et plusieurs caves; le tout se tenant et joignant au levant Milon-Guibert et autres, au couchant Baron, au nord la rue.

Mise à prix 2,000 fr.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant la vente, soussigné.

Saumur, le deux février mil huit cent quatre-vingt-quinze.

LECOY.

Enregistré à Saumur, le février mil huit cent quatre-vingt-quinze, folio Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DAUPHIN.

Pour les renseignements, s'adresser :

1^o A M^e LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, n° 1;

2^o Et à M^e LE BARON, notaire à Saumur, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Etudes de M^e LE RAY, avoué-licencié à Saumur, 12, rue du Marché-Noir.

Et de M^e JAMIN, notaire à Gennes.

VENTE

Aux enchères publiques
EN TROIS LOTS
DE BIENS DE MINEURS

CONSISTANT EN

UNE MAISON

Avec Dépendances

Sise commune de Gennes

Et deux Morceaux de Terre et Vigne

Sis communes de Gennes et Denezé.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e JAMIN, notaire à Gennes, le Lundi 23 Février 1893, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en exécution d'un jugement sur requête rendu en chambre du Conseil par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le dix janvier mil huit cent quatre-vingt-quinze, enregistré, homologuant une délibération du conseil de famille des mineurs Crepellière, ci-après nommés, prise sous la présidence de M. le juge de paix du canton de Gennes, le quatorze décembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enreg. s'irée,

Aux requêtes, poursuites et diligence de Madame Marie Vaudelle, veuve du sieur François Crepellière, en son vivant entrepreneur de travaux publics, ladite dame demeurant à Gennes,

Agissant au nom et comme tutrice naturelle et légale de Léontine, Clémentine, Eugénie et Gustave Crepellière, ses quatre enfants mineurs, issus de son mariage avec M. François Crepellière, sus-nommé;

Ayant pour avoué M^e LE RAY, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant, rue du Marché-Noir, n° 12;

En présence ou en l'absence, après qu'il aura été dûment appelé, de M. François-Louis Martin, agent-voyer, demeurant à Gennes, pris en qualité de subrogé-tuteur des mineurs Crepellière;

Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé par le ministère de M^e JAMIN, notaire à Gennes, commis à cet effet par le jugement sus-déclaré, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après sur les lotissements et mises à prix fixés par le Tribunal.

DÉSIGNATION

ET MISES A PRIX

I. — Commune de Gennes

PREMIER LOT

Une maison, située au canton des Gastines, montée des Caves, composée d'une chambre basse à four et cheminée, chambre haute aussi à cheminée surmontée d'un grenier couvert en ardoises; bas côté avec grenier couvert en ardoises adossé à la maison; cour et jardin, puits. Le tout formant un ensemble, joignant au nord Baudin-Fresnais, au levant MM. Baudriller, mur entre à ces derniers, au midi Bodet, mur entre, aussi à ce dernier, au couchant le chemin des Caves, compris au plan cadastral sous les numéros 1049 et 1050, section A, pour une contenance de seize ares.

Mise à prix, quinze cents francs, ci..... 1,500

DEUXIEME LOT

Trois ares vingt centiares de vigne, aux Pantières, joignant d'un côté Me-

tivier, d'autre côté enfants Lioton, d'un bout Fouquereau.

Mise à prix, dix francs, ci.... 10

TROISIEME LOT

II. — Commune de Denezé

Dix ares quatre-vingt-deux centiares de vigne, nommés les Communs, joignant d'un côté et d'un bout Vinsonneau, d'autre côté enfants Lioton et d'autre bout un chemin.

Mise à prix, vingt francs, ci.... 20

Total des mises à prix: quinze cent trente francs, ci.... 4,530 fr.

S'adresser, pour renseignements :

1^o A M^e LE RAY, avoué-licencié à Saumur, 12, rue du Marché-Noir, poursuivant la vente;

2^o A M^e JAMIN, notaire à Gennes, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et dressé par l'avoué soussigné, conformément aux prescriptions du Code de procédure civile.

Saumur, le premier février mil huit cent quatre-vingt-quinze.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le février mil huit cent quatre-vingt-quinze, folio Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DAUPHIN.

APPARTEMENT A LOUER

S'adresser à M. COUÉ, rue d'Orléans, 37.

C. GOUZÉ

18, rue Saint-Nicolas, Saumur.

DIRECTION DE TRAVAUX. — Construction de plans. Etablissement et vérification de métrés. Expertises.

Compagnies d'Assurances

Demandent Agents et Courtiers.

Prendre adresse au bureau du journal.

AVIS

M. BOUCHARD-BAYLE fait savoir qu'il vient d'ouvrir un cabinet d'Architecture, de Géométrie et d'Expertise, rue Dacier, 47, à Saumur, de 8 h. à 11 h., et de 4 h. à 5 h.

ON FAIT SAVOIR

Qu'un *Holloir public* est ouvert rue d'Als ce, immédiatement après Saint-Louis, à l'endroit indiqué par un poteau-enseigne.

Les entrepreneurs susceptibles d'avoir une certaine quantité de décombres à y déposer pourraient même être rétribués.

S'adresser à M. TAYEAU, expert au Pont-Fouchard.

CHANGEMENT DE DOMICILE

A partir du 4^e mars prochain, la CHAPELLERIE CHARDON, actuellement rue de la Comédie, 29, sera transférée 2, rue Saint-Jean, en face la librairie Javard.

BUREAU DE PLACEMENT

M^{me} SECHET

FRUITIÈRE

Rue Saint-Jean, 39, Saumur,

Se charge de placer domestiques, cuisinières, femmes de chambre, valets de chambre, cochers, etc.

A VENDRE

Vieux Journaux et Rognures

S'adresser au bureau du journal.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT FILS

Conserves Supérieures

Petits pois, la boîte.	0 85	— 1/2 boîte.	0 50
Petits pois Amieux.	1	»	0 60
Haricots verts	0 85	»	»
Haricots verts Amieux	1	»	0 60

Asperges, Pois, Haricots verts et Flageolets très fins et extra fins.
Dépôts des Maisons Amieux Frères, de Nantes, et Rodet Frères, de Bordeaux.

NOTA. - Toutes nos conserves sont garanties, les boîtes manquées sont échangées Par sortie de 5 kil. net, remise des droits d'octroi.

Sardines à l'huile, Pêche Française, deux boîtes pour 0,75
Gros Artichauts, 0 fr. 40 pièce

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, SAUMUR

MAISON P. ANDRIEUX

PRODUITS ALIMENTAIRES FELIX POTIN

Malgré la hausse persistante sur les Vins, mes achats antérieurs me permettent encore de vendre un très bon Vin rouge des coteaux de Saumur.

Vin rouge 35 c. le litre.	26 litres pour 25 Livraison à domicile par 6 litres.
— blanc 45 c. —	

Je défie toute concurrence pour la qualité de mes Vins.
P. ANDRIEUX.

ÉPICERIE NOUVELLE

38, Rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR

E. CHAUVEAU

Pâtés de foies gras Deschandeliers, depuis..... 1 fr. 65	Camembert, Roquefort, Livarot, Brie, Port-Salut, Gruyère, Emmenthal, Fromages Gervais tous les vendredis.
Choucroute de Strasbourg, Poitrine fumée, Saucissons d'Arles, de Lyon, Saucisses de Strasbourg, Jambon d'York, etc.	BEURRE : Laiterie de St-Clément, tous les 2 jours; d'Ysigny, 2 fois par semaine.

ARTICHAUTS NOUVEAUX

VIN ROUGE du pays, 0 fr. 35 le litre.
(Année 1893), bon cru 0 fr. 40
— BLANC du pays, 0 fr. 45

Pâtisserie, Glaces, Sorbets, Confiserie fine

A. BOURDOIS, TRAITEUR

20, Rue Saint-Jean, à SAUMUR

Spécialité de Pâtés de Gibier, Volailles, Foies gras, etc.

Fournitures complètes pour Déjeuners, Lunchs, Diners

Pour la Ville et Campagne

Entrées froides et chaudes, Vol-au-vent financière et de poisson

Pâtés et terrines de Foies gras de Ruffec et de Strasbourg

M. Bourdois demande de suite deux apprentis.

Entrepôt des Ardoisiers de la Commission D'ANGERS

Vente en Gros et en Détail.

R. BASTARD - BREHIN

Quai Saint-Nicolas, SAUMUR

BOIS DU NORD ET DU PAYS

M^{me} DUSSAUD

AUX OUVRIERS RÉUNIS, 21, rue du Marché-Noir, SAUMUR

Préviens sa clientèle qu'elle vient d'établir des prix de Chaussures, s'entend, défiant toute concurrence.

Brodequins, homme...	depuis 12 f. 50
Chaussure femme.....	10 50
— enfant.....	9 »

Réparations instantanées.

Saumur, imprimerie Paul Godet.

PLUSIEURS MILLIONS DE PLANTS

de Vigne américaine à VENDRE dans de très bonnes conditions

Boutures, racines et grêffes-soudes de toutes qualités

Rupestres-Lascastelles, Phénomène du Lot, Monticola, Martin, Ganzin, etc., etc.

Les Plants sont garantis n'avoir jamais été arrosés

Pour les achats, demander le Catalogue au Bureau du journal.

Le CATALOGUE est envoyé franco sur demande.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1893

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAIRE,